



## VACCINATIONS ET TRAVAIL

Pourquoi le médecin de prévention vérifie-t-il le carnet de vaccinations et certaines vaccinations plus particulièrement ?

Le principe de la vaccination est de mettre en contact le corps de l'homme avec soit un virus, soit une bactérie, soit une toxine, inactivés, purifiés, rendus inoffensifs. L'organisme développe alors une défense immunitaire spécifique qu'il garde en mémoire et qui lui permettra de se défendre contre la maladie quand il rencontrera l'agent responsable.

### CALENDRIER VACCINAL

La politique vaccinale évolue fréquemment car elle doit s'adapter en permanence au suivi épidémiologique des maladies, à la vaccino-vigilance et à l'apparition de nouveaux vaccins, il y a donc chaque année un calendrier vaccinal publié dans le " Bulletin épidémiologique hebdomadaire ".

Le calendrier 2007 est consultable dans le BEH 31-32 du 24 juillet 2007, il fixe les vaccinations applicables aux personnes résidant en France selon leur âge, résume les recommandations vaccinales " générales " et traite des recommandations vaccinales " particulières " propres à des expositions professionnelles par exemple.



### RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

#### X Diphtérie, tétanos, polio

Pour les tranches d'âge de la population active, les rappels à partir de 16-18 ans et ceux de l'adulte se font tous les dix ans et sont recommandés en utilisant un vaccin combiné tétanique, poliomyélique et diphtérique (ce dernier à concentration réduite). Le médecin de prévention insistera bien sûr plus auprès des services techniques pour que la vaccination antitétanique soit à jour car le tétanos peut être contracté à la faveur de la moindre blessure (écorchure, coupure) même d'apparence bénigne, souillée par de la terre et la conséquence peut être mortelle. Mais c'est la vaccination de base et elle concerne tous les Français, elle est impérative d'autant plus qu'il n'y a aucune contre-indication et qu'elle est généralement bien tolérée.

#### X Coqueluche

Pour les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois à venir et n'ayant pas reçu de vaccination coquelucheuse au cours des dix dernières années, il est conseillé, en raison du déplacement de la coqueluche chez l'adulte, de pratiquer cette vaccination à l'occasion d'un rappel de dTPolio en l'absence d'un vaccin simple.

#### X Rougeole, oreillons, rubéole

Les personnes âgées de 16 à 27 ans (nées entre 1980 et 1991), n'ayant jamais été vaccinées contre la rougeole, doivent recevoir une dose de vaccin trivalent ; pour les femmes nées avant 1980 non protégées contre la rubéole, la vaccination doit être faite après s'être assuré de l'absence d'une grossesse et sous contraception.

#### X Tuberculose

La revaccination par le BCG dans la population générale a été supprimée en 2004.

NB : un décret vient de suspendre l'obligation de vaccination par le BCG des enfants et des adolescents sauf chez les enfants à risque élevé.

#### X Papillomavirus humains 6, 11, 16, 18

Pour prévenir le cancer du col de l'utérus, la vaccination désormais recommandée à toutes les jeunes filles de 14 ans peut également être proposée aux jeunes filles et jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'auraient pas eu de rapports sexuels ou au plus tard dans l'année suivant le début de leur vie sexuelle.

### RISQUES PROFESSIONNELS

En milieu professionnel, le risque d'exposition est évalué par le médecin du travail sous la responsabilité et en collaboration avec l'employeur.

#### Vaccinations obligatoires en milieu de santé

##### X Diphtérie, tétanos, poliomyélite, hépatite B

Selon l'art L 3111-4 du code de la santé publique, toute personne qui travaille dans le secteur de la prévention ou en milieu de soins, qui l'expose à des risques de contamination doit être immunisée contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite.

La liste complète est donnée dans l'arrêté du 15 mars 1991 modifié mais le personnel des collectivités territoriales concerné travaille le plus souvent dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées, les services sanitaires de maintien à domicile, les établissements d'enfants d'âge préscolaire, les services d'incendie et de secours... Il en est de même pour tout élève ou étudiant qui se destine à une profession de santé et qui doit effectuer une part de ses études dans un établissement de prévention ou de soins (la liste vient d'être modifiée par un arrêté du 6 mars 2007).

Il faut rappeler que l'hépatite B est une maladie du foie causée par un virus qui peut évoluer vers une hépatite chronique avec risque de transformation en cirrhose et même en cancer du foie mortel. De plus, le patient reste porteur et contagieux pour ses proches. La contamination se fait par contact avec les liquides de l'organisme du sujet infecté. Le vaccin est le premier vaccin disponible contre un cancer.

Les conditions d'immunisation ont été modifiées par un autre arrêté du 6 mars 2007.

##### X Tuberculose

Les derniers textes (calendrier vaccinal 2007) disent qu'une IDR à 5 unités de tuberculine liquide est obligatoire à l'entrée dans la profession. Le résultat de sa mesure doit être noté, il servira comme test de référence. Une vaccination par le BCG même ancienne sera exigée à l'embauche. Sont considérées comme ayant satisfait à l'obligation vaccinale les personnes apportant la preuve écrite ou les personnes présentant une cicatrice vaccinale du BCG.

#### Vaccinations recommandées

##### X Grippe

La vaccination contre la grippe est fortement recommandée chez les personnels de santé (tous les ans car le virus change), pour se protéger eux-mêmes mais aussi les personnes fragiles dont ils ont la charge. Les autorités sanitaires rappellent que les médicaments homéopathiques ne peuvent se substituer au vaccin anti-grippal.

##### X Rubéole

Vaccin recommandé pour les femmes jusqu'à 45 ans en contact avec les enfants ayant une sérologie négative et réalisé sous contraception.

##### X Varicelle

Chez les professionnels de la petite enfance sans antécédent de varicelle.

##### X Coqueluche

Pour les professionnels en contact avec les nourrissons trop jeunes pour avoir été vaccinés (moins de 6 mois).

##### X Hépatite A

Personnel de crèche, préparation alimentaire, eaux usées.

##### X Leptospirose

Personnes exerçant une activité professionnelle exposant spécifiquement au risque de contact avec les lieux infestés par les rongeurs.

